

## INTERNET HAUT-DÉBIT

# L'ADSL enfin disponible à Port-Mort !

Depuis le 25 mars dernier, la commune est éligible à la technologie ADSL qui permet d'accéder au réseau Internet à haut-débit pour un coût forfaitaire sans limitation de durée. Qu'en est-il exactement ? **p.2**



TSAR DE RAVARY, poney de 20 ans, et mascotte du Poney-Club du Tsar.

## ÉQUITATION

# Ouverture d'un Centre Équestre à Port-Mort

Le "Poney-Club du Tsar", situé rue de la Roque, ouvre ses portes **le 18 avril prochain.**

Présentation des prestations et disciplines proposées par le nouveau centre équestre pormortais. **p.4**



## À retenir...

### "MONSTRES" 2005

La collecte des *encombrants* sur la commune de Port-Mort aura lieu

**le jeudi 28 avril**

*Ne pas oublier de sortir les encombrants la veille au soir.*

Rappel des exclusions **p.19**



## Service Jeunesse CCAE

- Centre de Loisirs 2005
- Les projets Pêche & Environnement
- Le projet sportif sur 3 ans

**p.3**

## ALLAND & ROBERT

# Pas de transfert d'activité !

Le transformateur de résines alimentaires, en pleine croissance économique, a décidé d'investir dans une nouvelle tour de séchage sur un terrain de la commune de St-Aubin-sur-Gaillon.

L'entreprise ne pouvait en effet envisager la construction d'un nouvel outil de production au sein de notre commune, mais a néanmoins tenu à choisir un lieu à proximité de Port-Mort.

Mr Frédéric ALLAND, P.-D.G., tient ici à souligner **qu'aucun transfert d'activité n'est envisagé**, et qu'il s'agit d'un investissement effectué afin de répondre aux exigences de production et de soulager l'usine pormortaise.



L'édition 2005 du CSO organisé par Hervé GODIGNON aura lieu les **14-15-16-17 juillet** prochain.

► *Programme et informations dans l'édition de juillet.*



■ <b>Vie communale</b>	
□ Internet : L'ADSL à Port-Mort	2
□ Éditorial	2
□ CCAE : Loisirs pour les jeunes de la communauté	3-4
□ Ouverture du Poney-Club du Tsar	4
□ Repas des Anciens	5
□ A.S.S.P.M. : Promenade au Moulin d'Amour	6
□ Activités de l'école	6
□ A.A.C.S.P.M. : Un nouvelle adhérente de l'amicale	7
□ Comité des fêtes	8
□ ALPM	9
□ Départ en retraite et voyage	9
■ <b>Santé publique</b>	
□ Bilan d'enquête sur les cas de leucémie de Gaillon	10-11
■ <b>Histoire</b>	
□ Votre quartier d'antan (2) : Hameau de Châteauneuf	12-13
□ Mais quels sont donc ces blasons ?	14
■ <b>Infos utiles</b>	15
■ <b>Municipalité</b>	
□ Compte-rendu du Conseil municipal du 10/02/2005	15-16
■ <b>Glossaire Internet</b>	17-18
■ <b>Solutions jeux</b>	18
■ <b>Jeux</b>	19
■ <b>Adresses utiles "À votre service"</b>	20

# ADSL : Le "haut-débit" à Port Mort !

Nous y sommes, l'ADSL est disponible sur Port-Mort depuis quelques jours. À ce jour, les fournisseurs d'accès suivants sont présents sur le territoire de la commune : *Wanadoo (France Télécom), Club Internet, Cegetel, Aol, Free, Easyconnect*. D'autres fournisseurs d'accès devraient les rejoindre dans les mois qui suivent. Le débit maximum actuellement possible sur le réseau de Port-Mort est de 2 Mb/s. Il reste à voir quels seront les avantages supplémentaires qu'apportera le réseau du Conseil Général. Nous vous proposons un petit dossier ainsi qu'un glossaire en pages 17-18 pour mieux comprendre ce qu'est le "haut-débit".

## Les questions les plus fréquemment posées (F.A.Q.):

### ■ C'est quoi, le "haut-débit" ?

Il n'existe pas de définition officielle du "haut-débit" : certains retiennent comme débit "plancher" les performances de 2 mégabits/sec., et la fonctionnalité d'accès permanent à un coût forfaitaire. Mais cette approche est très discutable. Les "hauts-débits" d'aujourd'hui ne sont pas ceux de demain. Le "haut-débit" des uns n'est pas suffisant pour d'autres. Et les "hauts-débits" montants (de l'utilisateur vers le réseau) ne sont pas les "hauts-débits" descendants (le téléchargement de fichiers vers les usagers). En fait, la notion de "haut-débit" est évolutive et dynamique. Elle dépend des usages que l'on souhaite en faire : Quelques centaines de kilobits/sec. pour adresser un e-mail sans fichier volumineux attaché, alors que regarder un film sur internet avec une qualité télévisuelle exige un débit d'au moins 1 mégabit/sec.

### ■ Combien ça coûte pour l'utilisateur ?

Les prix peuvent varier d'environ 23 € TTC pour une offre domestique très confortable de 5 mégabit/sec. pour le particulier, à quelques centaines voire milliers d'euros pour les besoins professionnels et les demandes spécifiques des grandes entreprises. Dans les villes moins denses et non dégroupées, la concurrence est moins rude et peut concerner seulement un à deux grands opérateurs, d'où l'absence d'offres "discount" à des prix promotionnels.

### ■ Quelles sont les principaux types d'offres actuellement ?

C'est l'ADSL qui arrive en tête, suivi par les réseaux câblés qui proposent une offre internet. L'ADSL est une technologie qui s'appuie sur les fils de cuivres téléphoniques existants posés à l'origine par *France Télécom* ; mais les autres opérateurs peuvent utiliser ces fils (grâce au dégroupage) pour proposer leurs propres offres. La gamme DSL comprend d'autres offres, à plus haut débit, qui font leur apparition pour le grand public et les entreprises. Les offres commerciales de la gamme DSL peuvent atteindre jusqu'à 8 mégabits/sec., voire 15 mégabits/sec., et des évolutions sont à l'étude.

### ■ Qui commercialise des offres ADSL aujourd'hui ?

De nombreux opérateurs proposent le "haut-débit" sur l'ADSL aujourd'hui ; outre *France Télécom*, ils sont un certain nombre à utiliser les installations locales de l'opérateur historique pour proposer une offre "dégroupée" (voir définition dans le glossaire). Certaines de ces offres sont partiellement dégroupées, c'est-à-dire qu'une partie est encore gérée par *France Télécom* : dans ce cas, pour bénéficier du haut débit chez un nouvel opérateur, il faut continuer à payer son abonnement téléphonique à

*France Télécom*, en plus de l'abonnement à l'internet "haut-débit" payé à l'autre opérateur. Ça n'est que sur les réseaux totalement dégroupés, dont les opérateurs ont la maîtrise complète, qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre son abonnement chez *France Télécom*. La liste complète des opérateurs qui commercialisent des offres ADSL partiellement ou totalement dégroupées se trouve sur les sites suivants : [www.art-telecom.fr](http://www.art-telecom.fr), [www.adsl.facile.com](http://www.adsl.facile.com), [www.internaute.com](http://www.internaute.com). Vous pouvez tester votre ligne sur [www.degroupetest.com](http://www.degroupetest.com).

■ CHRISTIAN LORDI

VOIR LE GLOSSAIRE INTERNET P.17-18

**Éditorial**  
par GUILLEMETTE ALQUIER

**A**u cours du premier trimestre de chaque année civile, le rôle du conseil municipal consiste à préparer le budget. Il inventorie alors tous les projets, les travaux indispensables au bon fonctionnement et au développement de la commune.

C'est ainsi l'occasion de faire le point sur les actions passées et leur suivi. En effet, les réglementations deviennent de plus en plus nombreuses et de plus en plus contraignantes, obligeant bien souvent à des contrôles effectués par des organismes agréés... qui entre parenthèses ne sont pas "donnés". Mais on ne transige pas avec la sécurité. C'est ainsi que des contrôles triennaux deviennent annuels, que de nouveaux se profilent à l'horizon et que le budget qui leur est réservé s'envole.

Qui plus est, les montants des recettes comme les dotations d'État par exemple ne sont connus que de plus en plus tardivement : mi-mars. Ceci entraîne un vote tardif du budget : le 4 avril pour notre commune. S'il n'y avait les travaux commencés à la fin de l'année (l'aménagement de la bibliothèque par exemple), le conseil municipal aurait l'impression de condenser une année sur neuf voire huit mois et demi. C'est bien dommage, car avec le nouveau code des marchés publics, les projets sont longs à voir le jour.

C'est pourquoi dans ce numéro, nous ne vous présenterons pas le budget, puisqu'à l'heure où nous écrivons ces pages, il n'est pas encore voté.

Par contre, la vie de la commune ne s'arrête pas et nous restons vigilants sur de nombreux dossiers. C'est ainsi que nous suivons particulièrement, les horaires de fonctionnement et les derniers relevés de mesure de bruit en limite de propriété de l'usine Alland & Robert. En effet, des dépassements par rapport aux normes édictées ont été observés. L'entreprise y remédie actuellement et le conseil municipal suit ce problème de près en relation avec la DRIRE.

Vigilance également, en coopération avec la gendarmerie, auprès des propriétaires de chiens qui laissent vagabonder leurs animaux effrayant les passants. Les chiens seront désormais capturés et emmenés en fourrière, même s'ils ne sont pas considérés comme errants, ceci pour permettre aux promeneurs d'être tranquilles.

Les promenades vont en effet pouvoir reprendre avec les beaux jours, et les sentiers sont d'ailleurs en cours de balisage par l'intermédiaire du Pays du Vexin Normand. Venez nombreux vous renseigner en mairie sur les circuits de Port-Mort et du Pays. Rien ne vaut la marche à pied pour découvrir son village et sa région.



■ **Centre de loisirs sans hébergement**

Le service jeunesse propose lors de toutes les périodes scolaires une activité centre de loisirs. Les inscriptions doivent être déposées auprès du service jeunesse de la CCAE. Les activités durant les petites vacances se déroulent dans les équipements situés aux Andelys. Pendant les mois de juillet et août, le centre de loisirs sur Port-Mort sera également ouvert comme les années précédentes.

À la différence de la situation avant la création de la CCAE, le prix de journée n'est pas identique pour tout le monde, mais dépend du quotient familial de chaque famille. Des renseignements peuvent vous être fournis en mairie de Port-Mort ou auprès du service jeunesse de la CCAE (tél. : 02 32 71 25 20).

■ **Projet école de pêche et initiation à l'environnement**

Jusqu'au mois de décembre 2005, le service jeunesse propose une activité pêche et initiation à l'environnement.

**Pêche**

Pratique de différentes techniques : Pêche à la carpe, coup, lancer, quiver-tip et pêche à la mouche.

Nettoyage des cours d'eau, aménagement de frayère et de poste de pêche.

**Environnement**

Sortie d'observation : Traces des animaux, repérage des oiseaux en mouvement (Parc naturel des boucles de la Seine, Tosny)

Visites : Muséum d'histoire naturelle, parc naturel, station de traitement des eaux, centre de tri sélectif.

Sorties prélèvements : Insectes aquatiques recherches, identification et conditionnement sous forme d'inclusions, végétaux mise en place d'un herbier.

Le planning des activités pêche et environnement jusqu'au mois

de juin figure dans l'encadré ci-dessous. Le planning de la seconde partie de l'année sera publié ultérieurement. Inscription auprès du service jeunesse.

■ **Projet sportif**

Le service jeunesse propose sur 3 années (2005 à 2007), un projet sportif sous la responsabilité de Daphnée LEFÈVRE.

Elle interviendra dans les divers équipements de la CCAE, centres de loisirs, plateaux sportifs, stades...

Ce projet s'adresse aux maternelles, centres de loisirs enfants de 3 à 6 ans, les juniors centres de loisirs 6-12 ans, les ados centres de loisirs, les familles de la CCAE et les CE1, CE2, CM1, CM2 de l'accompagnement scolaire.

**Les activités proposées sont les suivantes :**

**Roller :** Les mercredis, les vacances scolaires sur toute l'année 2005 et 2006. Cours des centres de loisirs, site de « Roller-Park » à Vitry-sur-Seine, bord de plage, ville des Andelys. Activités et initiations : Randonnées, jeux sportifs, street-hockey, parcours de motricité, relais,...

**Activités de pleine nature :** Les mercredis, les vacances scolaires sur toute l'année 2005 et 2006. Dans les forêts et chemins balisés du territoire de la CCAE, le bois Richard, Lyons-la-Forêt, les Andelys. Activités randonnées VTC, randonnées pédestres, escalade, jeux sportifs, courses d'orientations, jeux de piste,...

**Activités de découverte :** Les mercredis, les vacances scolaires sur toute l'année 2005 et 2006. Cours des centres de loisirs, bord de plage, le Stade de France, Stade Tomasini, salle de judo, les gymnases, les terrains sportifs de la CCAE.

Activités : Kin-ball, Speed-ball, Sand-ball, beach-soccer, beach-volley, foot glissant...

**Activités de motricité :**

Les mercredis, les vacances scolaires sur toute l'année 2005 et 2006. Salle de judo, salle du centre de loisirs maternels. Activités jeux d'équilibre, le franchissement, la coordination motrice, les jeux d'opposition, jeux de lutte, baby gym, expression corporelle,...

**Sports Traditionnels (Collectifs et individuels) :**

Les mercredis, les vacances scolaires sur toute l'année 2005 et 2006. Cours centres de loisirs, gymnases, terrains sportifs CCAE. Activités : Hand-ball, Tennis, Badminton, Ping-pong, athlétisme, pétanque...

**Mini-camp VTC :** Grandes vacances scolaires 2005, sur le territoire de la CCAE découverte forêts, bois, hameaux (6/12 ans, 12/18 ans). Sur par-

Programme des activités Pêche & Environnement • 1 <sup>er</sup> semestre 2005		
Date	Activité	Techniques
mercredi 6 avril	Sortie pêche	Quiver-coup + initiation à la mouche
mardi 12 avril	Sortie pêche	Quiver-coup-carnassiers
mercredi 13 avril	Fabrication support feeder	Quiver
jeudi 14 avril	Fabrication bouillette	Carpe
mardi 19 avril	<b>Mini-Camp</b>	Quiver-coup-carnassiers + carpe
mercredi 20 avril	<b>Mini-Camp</b>	Quiver-coup-carnassiers + carpe
jeudi 21 avril	Aquarium	Environnement
mercredi 27 avril	Sortie pêche	Quiver-coup-carnassiers
mercredi 4 mai	visite muséum	Environnement
mercredi 11 mai	Sortie pêche	Quiver-coup-carnassiers
mercredi 18 mai	Montage mouche	Environnement
mercredi 25 mai	Sortie pêche	Quiver-coup-carnassiers
mercredi 1 juin	Parc Naturel Régional	Environnement
mercredi 8 juin	Sortie pêche	Quiver-coup-carnassiers
mercredi 15 juin	Fabrication éprouvette	Coup
mercredi 22 juin	Sortie pêche	Quiver-coup-carnassiers

cours adapté au niveau des participants sur trois jours et deux nuits dans structures et environnements CCAE.

**Canoe :**

Les mercredis, les grandes vacances scolaires 2005.

Descente de l'Eure à Houlbec-Cocherel, Vallon-Pont-d'Arc en Ardèche et de la Seine aux Andelys pour aviron. (6/12 ans, 12/18 ans)

**Jeux d'eau :**

Les mercredis, les vacances scolaires sur toute l'année 2005 et 2006.

Piscine des Andelys et piscines aux alentours. Activités : jeux sportifs, basket dans l'eau, aqua-gym.

**Fête intercommunale CCAE :**

Le samedi 4 juin 2005, site choisi dans la CCAE, en proposant un parcours adapté sur le site des Andelys avec une partie pour débutants et une autre pour les "habités". Pour enfants, ados et parents.

**Rando "Roller" :**

Le samedi 4 juin 2005, lieux à définir. Avec ateliers pétanque pour adultes, initiation au speed-ball, foot glissant pour les jeunes, espace motricité pour les petits. Stand expositions sur les thèmes de l'hygiène alimentaire dans la vie sportive. Exposition photos des activités faites par les enfants et les jeunes.

**Forum des associations sportives :**

La première quinzaine de septembre 2006, salle des fêtes des Andelys ou le stade Tomasini en extérieur avec petit jeux organisés selon météo. Forum sur un ou deux jours pour faire connaître toutes les associations sportives de la CCAE.

De quoi occuper les loisirs de nos jeunes et rendre attractives les activités des centres de loisirs de la communauté de commune.

■ **CHRISTIAN LORDI**  
Délégué à la CCAE  
*Petite-Enfance • Enfance  
Jeunesse • Prévention*

**Le "Poney-Club du Tsar" ouvre ses portes à Port-Mort le 18 avril prochain.**



**S**itué rue de la Roque, dans le quartier de Châteauneuf, le centre équestre dirigé par Sandra LENNUYEUX, monitrice diplômée d'État proposera des cours collectifs ou particuliers, pour les cavaliers débutants ou confirmés.

Le centre dispose de 2 carrières, l'une extérieure et l'autre couverte, et à ce jour de 22 chevaux et poneys (A à D).

Les "baby-poneys" du centre permettront aux cavaliers en herbe de monter dès l'âge de 3 ans.

Le Poney-Club du Tsar assurera la formation au Concours de Saut d'Obstacles (CSO) Entraînement, et au Concours Complet d'Équitation (CCE, Dressage - Obstacles - Cross), mais organisera également des concours ainsi que des randonnées.

D'autre part, le club pourra proposer une prestation mariage en attelage 4 roues, ainsi que la pension en box ou en pré.

**Manifestations à venir :**

- Baptêmes poney gratuits :  
Mercredi 20 et samedi 23 avril 2005, de 14h00 à 16h30.
- CSO Entraînement : Dimanche 8 mai 2005.
- CCE : Dimanche 12 juin 2005.

**Centre Équestre  
Poney-Club du Tsar**

Sandra LENNUYEUX • 06 79 57 42 86  
Rue de la Roque • 27940 PORT-MORT  
RC / Siret : Immatriculation en cours

**École**

**Alerte aux poux !**

Comme tous les ans, nous constatons la présence de ces petites bêtes sur la tête de nos écoliers.

La S.P.A. protège les animaux mais, il y a un mais... jamais elle n'a demandé à ce que les poux vivent en liberté. À l'école de Port-Mort, ces petites bêtes indésirables ont pris possession de « nos chères petites têtes blondes ».

Ensemble je crois qu'il est de notre devoir de protéger la faune, mais pas les poux.

Je compte sur tous les parents, pour tout mettre en œuvre afin que ces vilaines petites bêtes ne viennent pas gâcher la vie de nos enfants. Comment avoir de bons résultats à l'école, comment être calme quand des parasites font que votre seule pensée est de gratter son cuir chevelu. Je compte sur tous.

■ **ANNIE DEVOUGE-BOYER.**

**Code Rural**

**Divagation des chiens**

La divagation des chiens entraînent des risques à la sécurité des personnes - automobilistes, piétons, cyclistes -, surtout lorsque ces chiens sont réputés pour avoir la dent pointue, si ce n'est pas la dent longue !

Nous vous rappelons, ci-dessous, des extraits des articles du Code Rural s'y rapportant.

**Article 213** – "Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers ont le droit de saisir ou de faire saisir par un agent de la force publique les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer dans les propriétés privées. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière..."

**Article 213-1** – "Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné, de son propriétaire dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Un décret en Conseil d'Etat fixe le montant des amendes forfaitaires et des amendes forfaitaires majorées, et détermine les modalités d'application du présent article."

Ces amendes sont des contraventions pénales de 1ère classe. Dans le cas de morsure il y a délit.

Propriétaires de chien et de chat, veillez à ce que vos animaux de compagnie n'errent pas dans les rues de Port-Mort et tout le monde en sera très heureux.

■ **IRÈNE PITOU.**

Repas des Anciens



Félicitations à nos doyens  
Mme LANGLOIS et M. CHANDELIER !

En ce 20 mars 2005, jour du printemps, le Conseil Municipal et le Centre Communal d'Action Sociale ont convié leurs aînés et le soleil au traditionnel repas annuel. Le soleil étant de la partie, tout était réuni pour que cette journée soit réussie. Nombreux étaient les participants, champagne à l'apéritif, délicieux repas préparé comme à l'accoutumée par l'Auberge des Pêcheurs, notre D.J. municipal en attendant de devenir "D.J. National", j'ai cité bien sûr Christian MÉRIEUX.

Je n'oublierai pas de mentionner nos neuf jeunes qui ont servi ce repas à nos aînés avec sourire et gentillesse. Merci à eux, mais merci aussi aux participants qui ont su les remercier très largement. Nos jeunes (Ils sont de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes) sont partis ravis et nous sommes enchantés de voir que tous les ans de nouveaux bénévoles viennent enchanter cette journée, que nous voulons réussie et chaque année, la participation de tous contribue à un complet succès.

Merci à tous de votre présence et à l'an prochain.

■ ANNIE DEVOUGE-BOYER



ANNONCE

Abbaye de Mortemer  
27440 Lisors - Tél. 02 32 49 54 34

avec  
Vytas KRAUJELIS

**Festival**  
**Médiéval**

**Aucassin et Nicolette**  
**Fête Médiévale**  
dimanches 5, 12 juin  
10 juillet et 4 septembre  
Animations permanentes  
de 13h à 19h  
Échoppes - Jeux - Concours  
**Spectacle à 16h**

**la Fin des Mondes**

**Fête Médiévale**  
jeudi 14 juillet  
dimanche 17 juillet  
Animations permanentes  
de 13h à 19h  
Échoppes - Jeux - Concours  
**Spectacle à 16h**

**Grande Fete Medievale**

du 14 et 15 août

Animations permanentes

de 11h à 19h

Échoppes - Jeux - Concours - Campement permanent

Spectacles :

**Aucassin et Nicolette**

Dimanche 14 août, à 16h

**La Fin des Mondes**

Lundi 15 août, à 16h

Nocturne le 14 août, à 21h

Tarifs : Adultes : 12€ - Enfants 6 à 16 ans : 10€  
Gratuit pour les moins de 6 ans



## ASSPM : Journée promenade au "Moulin Amour"

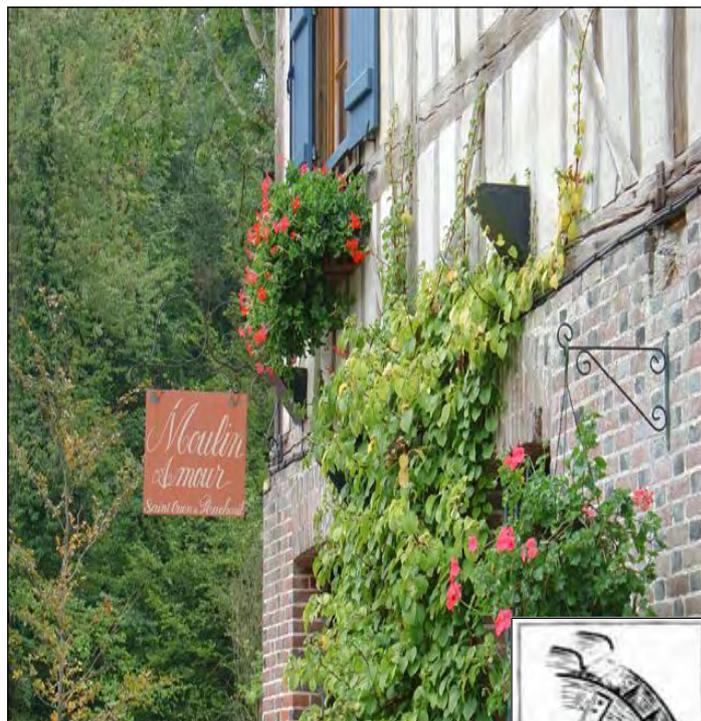
Le dimanche 10 octobre 2004, une quinzaine de membres de l'association se sont retrouvés à 9h30 devant la maison de village pour la traditionnelle sortie annuelle. Cette année, le but de la sortie était la visite d'un ancien moulin à eau restauré par une association ([www.avpn.asso.fr](http://www.avpn.asso.fr)).

L'année étant réputée par l'abondance de champignons, nous sommes d'abord dirigés vers la Forêt de Bord espérant y faire une abondante récolte. Ce ne fut pas le cas mais le beau temps et la beauté de la forêt en ce début d'automne nous permirent de faire une très agréable promenade. En route ensuite vers Saint-Ouen-de-Pontcheuil, petit village sur la vallée de l'Oison entre Elbeuf et Louviers, où se situe le "Moulin Amour". Après un petit repas servi sous des tentes nous avons pu découvrir l'histoire de ce Moulin à eau qui existait en dix sept exemplaires à un kilomètre les uns des autres sur la vallée de l'Oison. C'est grâce à un coup de foudre de la présidente actuelle de l'association et beaucoup de ténacité que celui-ci a pu être restauré tel qu'à l'origine. Il est maintenant opérationnel et produit, quoique en quantité modeste, de l'excellente farine. Mais c'est beaucoup plus au charme des choses anciennes que ce monument situé dans un cadre magnifique doit sa notoriété. Voir à l'extérieur cette immense roue tourner lentement sous l'action de l'eau qui se déverse dans les godets et produisant tout juste l'énergie nécessaire pour alimenter un aspirateur domestique, et à l'intérieur toute la chaîne cinématique de poulies, pignons en bois, courroies de cuir faisant tourner finalement la meule plate en pierre, nous laisse pensif quant à la rapidité de l'évolution technologique du siècle dernier.

Ce jour là, une exposition sur le chocolat se tenait à l'intérieur du moulin. De nombreux artisans présentaient leur spécialité et proposaient des dégustations. Tous les gourmands en profitèrent largement et chacun put repartir avec quelques euros en moins mais chargé de quelques friandises et de quelques kilogrammes de farine. Moi qui en ai acheté, je peux vous dire l'ayant utilisée que je n'ai jamais mangé d'aussi bonnes galettes de sarrasin et de pain et je retournerais au "Moulin Amour" ne serait-ce que pour cela.

Merci encore à la présidente de l'association pour son excellent exposé et félicitations pour le travail accompli dans ce moulin.

■ MICHEL LETELLIER



Écomusée de la Meunerie « Moulin Amour »  
Saint-Ouen-de-Pontcheuil, Vallée de l'Oison, Eure



### Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort

L'association organise régulièrement des randonnées pédestres dans les environs de Port-Mort ainsi qu'une grande randonnée annuelle.

Durée moyenne : 2h30.

Rendez-vous sur le parking de la Maison de Village à 9h30.

► Prochain rendez-vous : Dimanche 1er mai.

Adhésion à l'association : 10 € par foyer.

Contact : Alain VIGOUROUX • 06 17 38 33 86

## À l'école...



Le 4 décembre dernier, le marché de Noël organisé essentiellement par les parents d'élèves a connu un vif succès puisque la recette a permis d'emmener tous les élèves de l'école à la Villette à Paris.

Le 13 mars, date du traditionnel Loto, de nombreux lots ont été distribués dans une ambiance très conviviale. À ce propos, remercions particulièrement la société *Alland & Robert*, l'*Auberge des Pêcheurs*, M. PLAQUET, électricien, et la boucherie LUCET pour leur précieux soutien.

Courant janvier, sensibilisé par le tsunami en Asie, les élèves ont donné un concert gratuit en partenariat avec un groupe de musiciens (variété, rock) ; un moment bien sympathique, un doux souvenir aux dires de chacun... Les dons récoltés - 693,45 €- ont été envoyés à l'UNICEF.

Le 19 mars, tous les enfants ont fêté Carnaval en défilant joyeusement dans la grisaille normande. Vous avez peut-être remarqué quelque machine à laver, réfrigérateur ou robot, pour certains d'ailleurs... très sophistiqués !

■ NOËLLE DERVAL



## Une nouvelle adhérente de l'amicale...

**P**ormortaise depuis 2002, c'est avec un peu de timidité que j'ai adhéré à l'Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort. J'y ai été chaleureusement accueillie par Michel, notre président et par des paroles de bienvenue de tous les membres de l'Amicale. Au sein de celle-ci l'ambiance est très conviviale et toujours dans la bonne humeur générale, je me suis donc spontanément proposée pour faire partie du bureau et participer à l'animation de l'association.

Dans ce cadre, j'ai actuellement deux projets de sortie en groupe d'une journée qui peuvent être réalisés s'il y a assez de candidats. Un sondage parmi les adhérents sera bientôt réalisé pour vérifier l'intérêt de poursuivre ces projets.

Par ailleurs, je pense que beaucoup d'entre vous ont remarqué que notre calendrier 2005 a été illustré avec une reproduction de carte postale ancienne représentant la plage de Port-Mort en 1949. Grâce à des conversations que j'ai eues avec Mme Marie-Thérèse CUVELIER de Pressagny-Le-Val, nous avons pu identifier quelques personnes de Pressagny-Le-Val qui figurent sur cette carte, ainsi qu'une personne de Port-Mort (Mlle Pellier, à l'époque). Ces informations sont indiquées sur la reproduction ci-après. Celles ci peuvent intéresser quelques anciens de Port-Mort, et bien sûr je suis à votre disposition pour discuter et recueillir éventuellement d'autres renseignements.

■ DANIELLE LANTOINE

Marie-Thérèse CUVELIER, habitante de Pressagny-le-Val, partage ses souvenirs avec Danièle LANTOINE, nouvelle adhérente de l'amicale.



### ■ Programme d'activités

#### □ Journée gratuite

##### "repas + Loto"

le samedi 30 avril 2005  
dans la maison de village,  
offerte par la société *Sénior*.  
Accueil à 9h30 fin du LOTO  
vers 17h.  
Cette journée est ouverte à  
tous dans la mesure des  
places disponibles.

#### □ Cérémonie du 8 mai devant le monument aux morts

- 11h-11h15 Rassemblement  
devant l'ancienne mairie
- 11h15-11h30 Lecture des  
messages, dépôt de gerbe
- 11h30-11h40 Remise de  
décorations militaires
- 11h45-12h45 Vin  
d'honneur dans la maison de  
village
- **Tous les habitants sont  
invités à participer à cette  
cérémonie nationale.**

#### □ Séance de tir

le vendredi 20 mai au stand  
de tir de Port-Mort - 14 h.

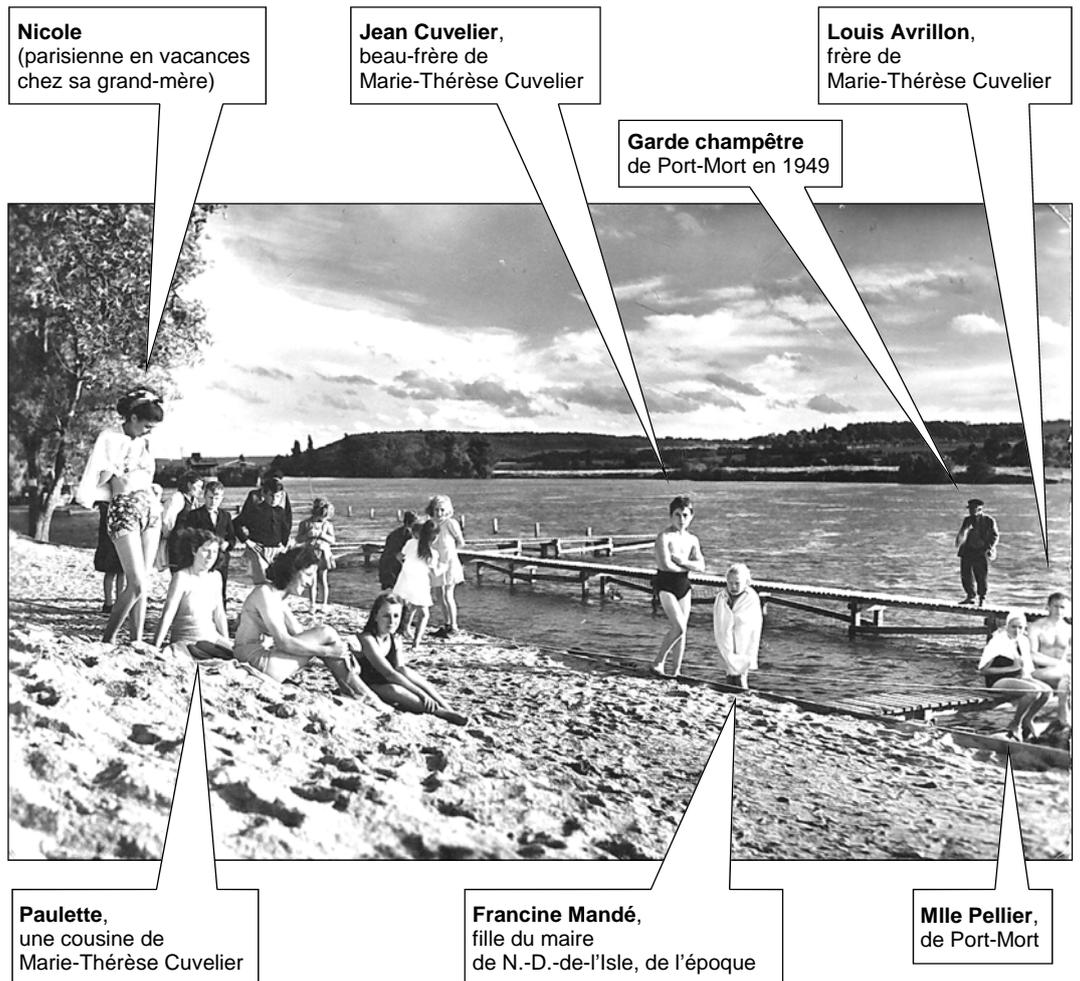
#### □ Barbecue

le vendredi 17 juin au stand  
de tir de Port-Mort

#### □ Foire-à-tout

en septembre

### Plage de Port-Mort : Acteurs de 1949 !



**Nicole**  
(parisienne en vacances  
chez sa grand-mère)

**Jean Cuvelier,**  
beau-frère de  
Marie-Thérèse Cuvelier

**Louis Avrillon,**  
frère de  
Marie-Thérèse Cuvelier

**Garde champêtre**  
de Port-Mort en 1949

**Paulette,**  
une cousine de  
Marie-Thérèse Cuvelier

**Francine Mandé,**  
fille du maire  
de N.-D.-de-l'Isle, de l'époque

**Mlle Pellier,**  
de Port-Mort



## Un petit bonjour...

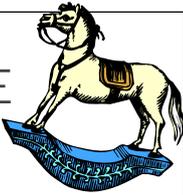
À l'heure où vous allez lire cet article, les cloches seront passées pour petits et grands. Nous espérons que la chasse aux œufs leur aura plu. Rendez-vous l'année prochaine.  
Merci à Frédéric LUCAS pour l'organisation.

### Un petit rappel de nos manifestations :

- ▶ 8 mai : Foire-à-Tout
- ▶ 25 juin : Fête du village
- ▶ 14 juillet : Fête entre voisins
- ▶ 11 septembre : Foire-à-Tout
- ▶ 30 octobre : Bourse aux échanges (miniatures et jouets)  
Concentration véhicules anciens et autres
- ▶ 19 novembre : Soirée Beaujolais + karaoké
- ▶ 18 décembre : Noël des Enfants

Nous restons à votre écoute pour toutes critiques ou suggestions.

Merci et à bientôt.

# 1ère BOURSE aux JOUETS ANCIENS

•  
Rassemblement  
de voitures et motos anciennes

**Dimanche 30 octobre 2005**  
**de 9h00 à 16h30**  
*Maison de Village de Port-Mort*

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter  
**Franck PLAQUET**  
**06 83 12 32 92**  
après 19 h.



## Chasse aux œufs 2005



Ma première  
"Choucroute Party"



Il y a une première fois à tout ...

La soirée du samedi 9 avril, organisée par le Comité des Fêtes était une réussite à la hauteur des commentaires entendus à propos des précédentes éditions. Les convives étaient nombreux, et l'atmosphère des plus conviviales.

Après un apéritif offert, la copieuse choucroute préparée par Evelyne et Michel LUCET fut dégustée accompagnée au choix de vin blanc ou de bière, le tout servi par une équipe du comité des fêtes des plus efficace.

Fromages, desserts et café, précédaient l'animation dansante de notre DJ Christian, qui a su comme à son habitude dynamiser la piste.

Merci et bravo au Comité des Fêtes pour l'organisation de ces événements chaleureux qui donnent l'occasion aux Pormortais, récents et anciens, de mieux se connaître.

■ ALAIN CLERFEUILLE



**ALM** Section Gym' Séniors

L'ALPM vous rappelle qu'une section "gymnastique sénior" est susceptible d'ouvrir en septembre.

Cependant, un nombre d'inscriptions minimum est nécessaire et nous ne l'avons pas atteint. Si cette idée vous intéresse, n'attendez pas pour nous le faire savoir !

**Rappel de nos manifestations à venir :**

- ▶ 5 mai : Tournoi de football
- ▶ 28 mai : Tournoi de pétanque
- ▶ 5 juin : Tournoi de tennis de table

Nous comptons sur votre présence à tous.

■ NADÈGE ET CÉLINE



**Pétanque**

Reprise de l'activité pétanque  
**tous les mardis soir à 20 h**  
sur le parking de la Maison de Village  
**à partir du 26 avril.**

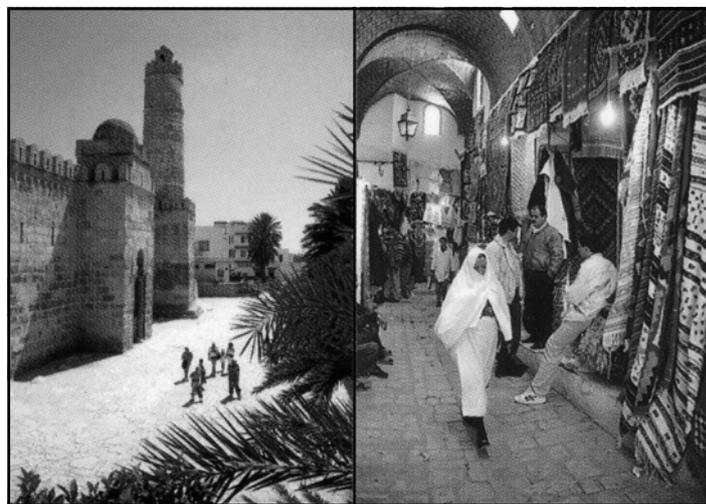
**Remerciements**

**Départ en retraite et voyage**

Le 13 mars 2005, début d'après-midi nous nous envolons pour la Tunisie et précisément pour Sousse. Une semaine de vacances très appréciées ; c'est un pays accueillant, ses habitants sont sympathiques, leur gentillesse et leurs sourires nous touchent. Les sites, la mer, la Médina, tout nous a beaucoup plu. Beaucoup de choses à découvrir, l'hôtel est très bien, la mer à ses pieds. Grâce à votre générosité, nous en sommes revenus ravis et n'avons qu'un seul désir, y retourner.

Merci à vous tous pour ce merveilleux cadeau, grosses bises à chacun.

■ MICHÈLE ET HENRI ARGENTIN



## La publication du complément d'enquête sur les leucémies de Gaillon : Pas de mortalité alarmante dans notre région, mais...

**L**e bilan de l'étude sanitaire élargie à seize communes - dont Port Mort - qu'avait demandée le Préfet de l'Eure en 2001 à propos des leucémies de Gaillon vient d'être rendu public. Certes, ce document se montre pleinement rassurant sur le sujet en cause : même si la fréquence de cette maladie apparaît très légèrement plus importante dans cette zone précise que dans l'ensemble de la France, il reste impossible de l'attribuer à une quelconque pollution. Seul le hasard apparaît en cause. Mais la lecture complète du rapport de plus d'une cinquantaine de pages<sup>(1)</sup> établi par un double groupe d'experts sous l'égide de l'Institut National de Veille Sanitaire (InVS) révèle tout de même un fait moins réjouissant : l'état de santé apparaît suffisamment préoccupant dans notre région pour que de nouvelles investigations sanitaires soient préconisées.

*"L'étude n'a pas identifié de facteur de risque commun entre les différents cas de leucémie observés sur une période de dix ans. L'excès de cas constaté entre 1996 et 2000 semble être le fait d'accidents aléatoires"* : même si elles ne figurent qu'à la page quatre de la plaquette d'information actuellement mise à disposition du public dans les mairies et les pharmacies des communes concernées ces deux phrases constituent la principale information à retenir de ce document. Car même si elles restent prudentes dans leur formulation, il n'y a plus de doute à éprouver : aucune pollution ne peut être incriminée dans le déclenchement des cas de leucémies survenus dans le secteur de Gaillon au cours de la précédente décennie.

On peut donc affirmer que cette conclusion confirme l'élément fondamental de ce dossier qui inquiète nombre des habitants de notre région depuis maintenant plus de sept ans. Et ceci de manière d'autant plus rassurante que les Pouvoirs Publics n'ont pas lésiné sur les moyens mis en oeuvre pour parvenir à ce constat. Ils ont fait appel à plus d'une trentaine de spécialistes nationaux et régionaux de l'Environnement et de la Santé, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs concernés par le problème sur le plan local. Plaignants, associations de défense (et, bien entendu, les industriels situés dans le collimateur) ont été impliqués dans cette nouvelle étude, menée comme une véritable investigation policière, dont le vaste comité d'investigation s'est vu assigner un double objectif :

- d'abord, et surtout, préciser les résultats obtenus au terme de la première enquête achevée en 2001 (voir encadrés), en ne se limitant plus seulement à l'examen de données médicales, mais en prenant en compte de multiples données à caractère environnemental.
- d'autre part, étendre les investigations à une plus grande portion de territoire, recentrée de manière plus précise autour de la zone considérée comme la plus susceptible de générer un danger, c'est-à-dire la commune de Saint-Pierre-La-Garenne.

C'est ce second volet qui a amené Port-Mort à figurer dans la zone concernée par l'étude : dès le début de leurs travaux, les experts ont en effet pris deux décisions destinées à mieux repérer les effets d'une éventuelle pollution sur une zone géographique correspondant globalement au tissu industriel. D'abord, ils ont recentré le risque potentiel sur la commune non plus de Gaillon mais de Saint-Pierre-la-Garenne, là où sont implantées les deux industries les plus "suspectes" aux yeux des plaignants. Ensuite,

ils ont étendu la zone d'évaluation sanitaire à un cercle de 8 km autour de ce point central. Par rapport à la précédente enquête, cet élargissement du cadre d'investigation a permis de faire passer le nombre des communes concernées de 9 à 16, tandis que la population sur laquelle allaient porter les études statistiques devenait nettement plus significative, atteignant 22.320 habitants de la vallée de la Seine contre 15.700 auparavant.

Au niveau des leucémies, c'est-à-dire de la source fondamentale d'inquiétude pour les habitants de la région, la richesse accrue des données examinées permet aux auteurs du rapport, nous l'avons vu, de confirmer sans appel les conclusions de la précédente enquête. Il est malheureusement impossible de publier dans le cadre du JPM l'intégralité des cas médicaux qui ont été brassés dans le cadre de cette deuxième enquête. Précisons simplement que le cas de près d'une centaine de malades souffrant de leucémie ou de pré-leucémie vivant ou ayant vécu dans la zone considérée au cours d'une période de douze années (celles allant de 1990 à 2001 inclus) ont été recensés et analysés. Ensuite, un total de 44 d'entre eux ont été retenus et étudiés de manière plus fine encore. Cette étude permet de constater d'où est venue l'inquiétude des habitants de la région : on voit nettement le fort "pic" de leucémies survenu en 1996, année au cours de laquelle huit cas ont été constatés, contre seulement trois par an de 1992 à 1995 inclus. Et l'on comprend que l'inquiétude ait encore augmenté les années suivantes chez les habitants de la région, face aux cinq cas apparus en 1997 et, surtout, au nouveau "pic" de huit cas constaté en 1998.

Mais selon les experts, ces deux pics ne constituent qu'un hasard, que des anomalies statistiques sans relation les une avec les autres. L'enquête montre effectivement deux faits rassurants : d'une part, comme on le constate sur ce même tableau, le fait que depuis ces alarmes, les chiffres sont revenus à des niveaux plus habituels. D'autre part, que la comparaison des données concernant la zone de Gaillon à trois références jugées significatives (les registres des cancers du Calvados, de la Côte d'Or et de l'ensemble de la France) permet d'affirmer "qu'aucune différence n'est significative", et ce, "quel que soit le registre pris en référence", comme on peut le lire dans le rapport.

C'est affirmé de manière plus nette encore dans la plaquette mise à disposition du public : en page trois, celle-ci annonce qu'au terme de leurs investigations, "les experts ont conclu que - sur la période considérée - la situation de Gaillon était comparable à la moyenne française". Après avoir également précisé que l'enquête n'a pas montré de croissance linéaire de cas au fil des années, ce document "réfute l'hypothèse d'une exposition continue à un facteur environnemental", pour finir par conclure on ne peut plus clairement et simplement en page quatre que "l'étude n'a pas identifié de facteurs de risque communs entre les différents cas de leucémie observés sur cette période de dix ans".

Tout ceci devrait donc pleinement nous rassurer. D'autant plus que, comme le souligne également la plaquette, "la mortalité par leucémie ne représente qu'une part infime de la mortalité locale"... Seulement voilà : les experts se sont également penchés sur la nature de l'ensemble des causes de mortalité constatées dans notre région. Et c'est là que d'autres questions apparaissent, qui

La publication du complément d'enquête sur les leucémies de Gaillon :

Pas de mortalité alarmante dans notre région, mais... - suite

risquent à leur tour de susciter l'inquiétude - et peut-être de nouvelles polémiques - ces prochains temps. Quelques phrases que l'on trouve dans la plaquette évoquent l'apparition dans la zone de Gaillon de quelques pathologies plus fréquentes qu'ailleurs telles que les affections gynécologiques, les maladies cardio-vasculaires et les cancers, notamment de la peau.

Mais le rapport complet, lui, va beaucoup plus loin en révélant que, globalement, il existe dans la zone de Gaillon une surmortalité globale de plus de 10% par rapport à la situation régionale, cette différence atteignant même 11% pour les cas de cancers, tous types de cette maladie confondus. La conclusion des experts que l'on trouve en page 50 de ce document appelle à réfléchir : "au-delà de la discussion sur l'existence ou non d'un agrégat de cas de leucémies dans la zone de Gaillon, force est de constater que cette question a cristallisé le débat sur l'état de santé de la population locale". Et à cet égard, aucun doute pour eux : "d'autres problèmes de santé occupent une place bien plus importante dans l'état de santé des habitants".

Nous en reparlerons certainement. Car face à ce document, le Préfet s'est engagé à maintenir une surveillance épidémiologique sur notre région, comme le préconisent les experts qui annoncent dans leur rapport la poursuite de l'étude sur quatre années supplémentaires, celles allant de 2002 à 2005 inclus.

Rendez-vous, donc, fin 2006 pour de nouvelles informations.

■ JEAN-PAUL CROIZÉ

(1) Disponible à l'antenne départementale de la DASS :  
18, Bd Georges Chauvin, 27023 Evreux Cedex. Tél. 02 32 78 29 29

Air pur mais eaux polluées

Le groupe de travail "environnement" mis en place au sein du dispositif d'enquête a pu recueillir de multiples informations concernant la nature des substances polluantes éventuellement présentes dans l'air, dans l'eau et dans le sol. L'analyse et la synthèse de ces informations se montrent riche d'enseignements.

Il apparaît en effet que si l'air de notre région est globalement pur, aucun dépassement significatif des normes sanitaires établies au niveau européen n'ayant été mis en évidence, l'eau que nous buvons n'est pas toujours de première qualité : l'étude a en effet permis de constater plusieurs dépassements des normes en vigueur, au niveau des nitrates et des pesticides présents au niveau de certains points de captage. Rien de très grave cependant, au niveau de ces constats, qui, notons le, ne concernent pas celui destiné à alimenter la commune de Gaillon. Ils étaient déjà connus de la DASS affirment les experts, pour lesquels ils ne justifient pas de restrictions de consommation. Des actions sont en cours pour améliorer la qualité de l'eau distribuée, annonce le rapport, qui reste cependant discret sur les sites en cause. Seule indication, des analyses approfondies ont permis de mettre en cause la décharge Hérouard de Saint-Pierre-la-Garenne, pourtant sous surveillance particulière depuis plusieurs années.

**NDLR : Nous tenons ici à préciser que l'eau de Port-Mort est de très bonne qualité et que ses niveaux de nitrates et pesticides sont très inférieurs à la norme en vigueur.**

Sept ans de doutes

C'est en novembre 1997 que l'alerte lancée par une habitante de Gaillon avait fait naître l'inquiétude : celle-ci signalait à l'antenne départementale de la DASS (Direction des affaires sanitaires et sociales) le décès d'un membre de sa famille à la suite d'une leucémie, et l'existence d'autres cas de cette même maladie dans son entourage. Dès le début 1998, une rapide enquête de l'organisme permettait de constater que, même si toutes n'y avaient pas succombé, 14 personnes avaient été frappées par ce mal au cours des 4 dernières années dans Gaillon et les quatre communes situées dans un rayon de 5 km alentours. En juillet suivant, le Préfet de l'Eure en appelait au Réseau National de Santé Publique (devenu depuis l'InVS) pour tenter de comprendre ce qui se passait.

En mai 2001, les résultats d'une première étude menée sous l'égide de cet organisme étaient publiés : ils révélèrent qu'en 18 ans, 14 décès (tous types de leucémie confondus) avaient été provoqués dans la région concernée par l'étude, soit, statistiquement, 3,6 de plus que les 10,4 qui auraient dû être enregistrés pour que le secteur de Gaillon se trouve dans la moyenne nationale. Même s'il était souligné dès cette époque qu'aucun facteur commun entre ces différents cas n'avait pu être identifié, la "mise en place d'une surveillance prospective" était préconisée. Cela amenait l'association "La Sauvegarde de l'Environnement", créée à Gaillon, à demander, et à obtenir en juin suivant, que le Préfet de l'Eure mette sur pied un "Comité de pilotage" placé sous la responsabilité de la DASS. Celle dernière créait à son tour en novembre 2001 un double groupe de travail, composé de spécialistes de la santé et de l'environnement, dont le rôle serait de mener une nouvelle enquête élargie, dont les résultats sont publiés aujourd'hui.

INFO



SY.G.O.M.

Le SY.G.O.M. vous informe que la société ECOSYS sera présente à la DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE pour une opération de **vente de compost** (en vrac ou en sac)

**Le samedi 30 avril 2005 & Le samedi 14 mai 2005 de 9 h à 12 h & 14 h 18 h**

Tarif préférentiel pour les usagers de la déchèterie : **0,055 €/ litre**

*Aide au chargement :*  
Remorques, poubelles et autres contenants.

*Renseignements :*  
SYGOM 02 32 54 47 64  
ECOSYS 02 32 35 95 81

## Votre quartier d'antan (2) : Hameau de Châteauneuf



Le gravier de Gargantua et dans le fond à gauche, la rue de la Vieille Côte.

**N**ous continuons avec l'aide du vieux cadastre de la seigneurie de *Pormort* (ca 1700), la visite de notre village.

Dans ce numéro nous nous arrêterons sur le hameau de Châteauneuf, un vieil hameau que nous retrouvons cité dans l'histoire de notre pays.

Le fief de Châteauneuf comprenait le hameau et l'église de Saint-Martin-de-Châteauneuf. Celle-ci datait du XII<sup>ème</sup> siècle, construite vers 1100. Lorsque Richard-Cœur-de-Lion fit construire le château de Boutavent sur une île de la Seine, dite île de la Tour, entre Bouafles et Tosny, fort de protection avancée du Château Gaillard, Philippe Auguste construisit, à Port-Mort, territoire anglais dont il avait pris possession, un petit fort élevé et nommé Châteauneuf. Il avait fait aussi construire dans l'île aux Bœufs, côté français, un fort dont on peut encore voir des traces de soubassement. Le fort de Châteauneuf reposait sur la pointe de la Roque, et nous pouvons encore deviner des parties des murs. Sous ce fort était construite l'église Saint-Martin. Cette église, le 23 mai 1200, fut le théâtre d'un événement historique,

la célébration du mariage de Blanche de Castille avec le futur roi Louis VIII, fils de Philippe Auguste. Le mariage ne pouvant avoir lieu en France, car Philippe Auguste, veuf de sa première femme, avait répudié sa seconde 48 heures après son mariage, ce qui avait déclenché la colère du Pape Innocent III qui avait lancé un interdit sur tout le royaume de France. A cette époque Port-Mort étant en terre anglaise et près de la frontière délimitée par la Seine, l'église Saint-Martin-de-Châteauneuf appartenant depuis 1180 aux religieux de Mortemer qui dépendaient de l'Archevêché de Rouen fut choisie pour célébrer cette union.

En mars 1319 Philippe-le-Long, Sieur de Châteauneuf, céda aux religieux de Mortemer tout ce qu'il possédait dans la vallée de Port-Mort, ainsi que le passage de la Garenne (bac), vous pouvez voir sur l'extrait du vieux cadastre au bout de la ruelle Maillot la guérite du passeur. Cette paroisse relevait toujours de l'Abbaye de Mortemer au XVIII<sup>ème</sup> siècle. En 1790, le bac appartenait aux Jubert de Bouville, châtelain de Pormort ; le passage du bac perdurera jusqu'à la seconde guerre mondiale.

En ce qui concerne les chemins et les routes peu de chose ont changé. On peut noter la déviation de la route de Vernon aux Andelys, dont un morceau est devenu la rue de la Vieille Côte. La ruelle du Four a disparu, devenue privée. Le chemin de la Ravine a pris le nom de rue du Château, la rue de Châteauneuf s'est agrandie jusqu'au carrefour de la Grande Rue et a vu la disparition du pont qui reliait le parc du château au jardin des châtelains. Disparu aussi, le port à marchandises du passage de Pormort à Notre-Dame-de-la-Garenne, situé le long de la Seine à droite au bout de la ruelle Maillot.



Le pont qui reliait le château à ses jardins, rue de Châteauneuf, et dont on ne voit plus aujourd'hui que les bases de l'arche.

Pour la curiosité, la propriété à l'angle de la rue de Châteauneuf, aujourd'hui maison de la famille ALLAND, était à l'époque une boulangerie et une auberge.

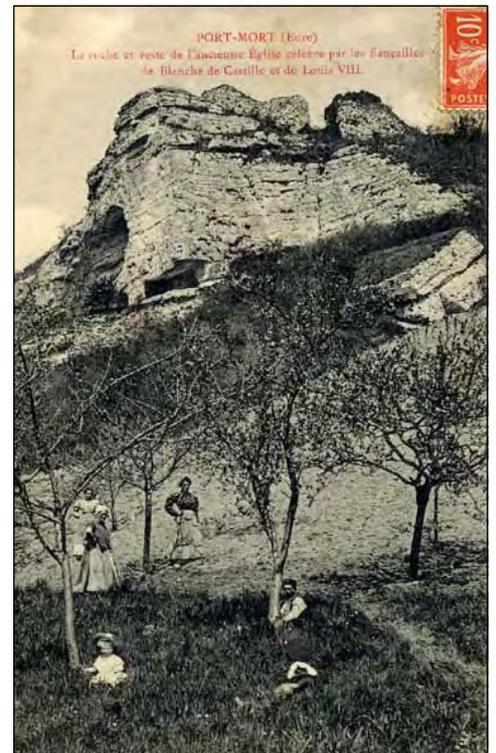
Sur ce vieux cadastre beaucoup retrouveront leur maison actuelle ou morceau de celle-ci. Certains y retrouveront les noms de leurs ancêtres, *Hagneaux, Quesnay, Lohy, Fauquet...*

Je laisse à chacun le soin de poursuivre ses recherches...

■ CHRISTIAN LORDI

Poursuivez la découverte de notre village avec  
**Votre Quartier d'Antan**  
dans l'édition de Juillet (N° 33)

### (3) Le Mesnil

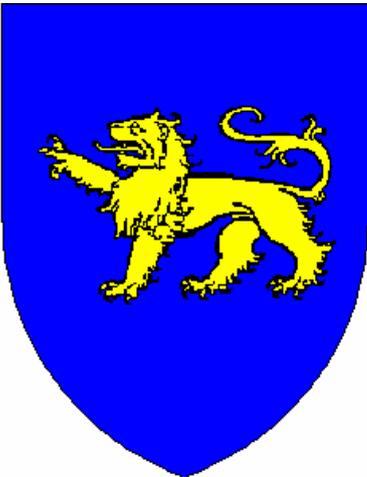


La pointe de la Roque sur laquelle était construit le fort de Châteauneuf, et contre laquelle était adossée l'église S'-Martin.

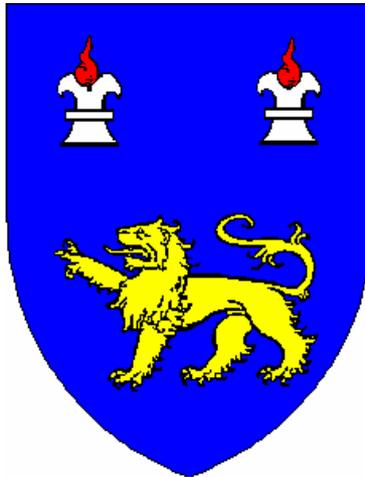


Mais quels sont donc ces blasons..?

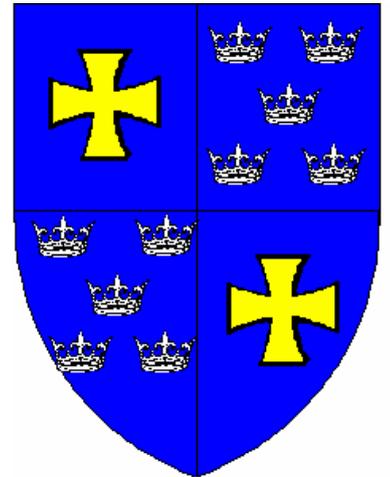
*D'azur, léopardé d'or,  
armé et lampassé de gueules.*



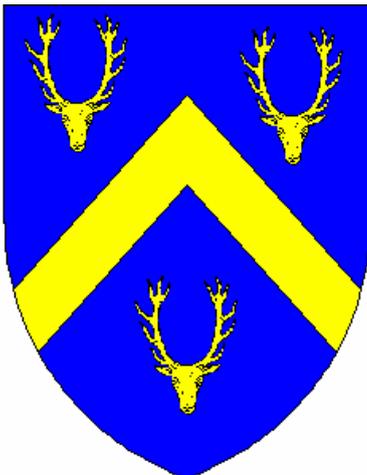
*D'azur à deux pots d'argent en  
chef, chacun de flammes de gueules  
et en pointe un lion léopardé d'or.*



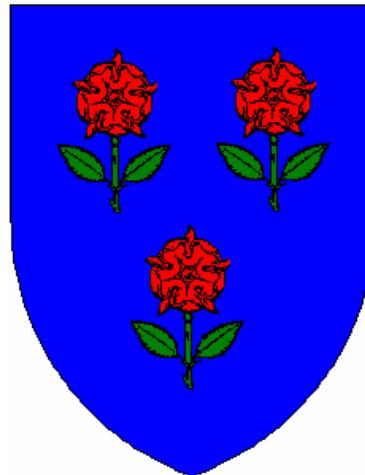
*Écartelé: aux 1 et 4, d'azur, à la  
croix alésée d'or;  
aux 2 et 3, d'azur, à cinq couronnes  
ou rocs à l'antique d'argent.*



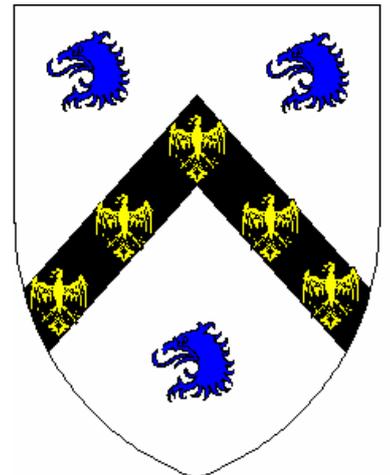
*D'azur à chevron d'or,  
accompagné  
de trois massacres de cerf.*



*D'azur à trois roses tigées  
et feuillies du mesme.*



*D'argent au chevron de sable  
chargé de cinq aigles d'or  
et accompagné  
de trois têtes de paon d'azur.*



*De sable au lion coupé d'or  
sur argent  
armé et lampassé de gueule.*



**Sept blasons,  
sept descriptifs héraldiques,  
en rapport avec notre commune...**

Que ou qui représentent-ils ?

Cherchez bien,  
nous allons dans la prochaine édition de Juillet,  
vous en raconter l'histoire.

Alors bonnes réflexions et à bientôt....

■ CHRISTIAN LORDI & ALAIN CLERFEUILLE

**Fiscalité**

**Formalités allégées pour les dons exceptionnels**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, et jusqu'au 31 mai 2005, les parents ou grands-parents peuvent donner une somme d'argent de 20.000 € à chacun de leurs enfants ou petits-enfants, âgés de 18 ans révolus, en exonération totale de droits de mutation. Cette exonération temporaire se cumule avec les autres avantages fiscaux tous les dix ans, chacun des parents peut donner 46.000 € à chacun de ses enfants et chacun des grands-parents peut donner 30.000 € à chacun de ses petits-enfants en exonération de droits. Mais, à la différence de ces donations, le don exceptionnel de 20.000 € n'est pas soumis à l'obligation de passer un acte chez un notaire. Il suffit de se procurer un formulaire de "déclaration de don exceptionnel" auprès de l'administration fiscale ou sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et de l'adresser à la recette des impôts de son domicile.

*Communiqué du ministère de l'Économie du 1<sup>er</sup> juin 2004.*

**Crédits à la consommation  
Bénéficiaire d'une réduction d'impôts**

Les crédits à la consommation (crédits personnels, affectés, permanents, locations-ventes et locations avec option d'achat) souscrits entre le 1<sup>er</sup> mai 2004 et le 31 mai 2005 ouvrent droit à une réduction d'impôt de 25 % des intérêts payés sur ces deux années, dans la limite de 600 € d'intérêts annuels, soit 150 € de réduction d'impôt. Le crédit devra effectivement être utilisé dans les deux mois de son obtention pour l'acquisition d'un bien (voiture, électroménager, informatique, hi-fi, mobilier...) ou d'un service (travaux de rénovation, prestation de loisir...). Les bénéficiaires n'auront pas à adresser de justificatifs d'achat à l'administration fiscale, mais ils devront les conserver afin de justifier de leur démarche en cas de demande de l'administration.

*Communiqué du ministère de l'Économie du 19 mai 2004.*

**Compte-rendu de Conseil Municipal • en date du 10 février 2005**

**Présents**

Guillemette ALQUIER, *Maire*, Jean-Pierre LECOQ,  
Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR,  
Irène PITOU, Pierre LEMERCIER,  
Gilles AULOY, Christian LORDI,  
Jacques CALMEJANE, Alain TRÉGLOS.

**Absents**

Évelyne LAINE, pouvoir donné à Mme PITOU,  
Thierry VARNIÈRE, pouvoir donné à M. CALMEJANE,  
Jean-Luc THOMAS, pouvoir donné à Mme ALQUIER,  
Christian CHOMIENNE,  
Charles PORRONE.

**Secrétaire de séance :** Christian LORDI.

**■ Approbation du compte-rendu du 9 décembre 2004**

M. LEHALLEUR tient à apporter une précision quant au libellé sur la signalisation des gibiers. Il précise que si du gibier peut être amené à traverser la route, il ne trouve pas naturelle la présence de celui-ci au milieu de la circulation. Effectivement les termes du compte-rendu étaient ambigus, mais ce n'est pas ce qu'ils avaient voulu dire.

Aucune autre observation n'étant apportée, le procès verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**■ Carte scolaire – enseignement secondaire**

Les conseillers prennent connaissance d'un courrier envoyé par les parents d'élèves à M. GILARD, député, et Mme DAEL, conseiller général. Ils souhaitent que notre commune dépende du collège Georges d'Amboise à Gaillon, géographiquement plus proche que le collège de Vernon.

Mme ALQUIER informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré les élus concernés pour transmettre la demande. Il semblerait que les effectifs du collège de Gaillon soient au complet et ne permettent pas de scolariser d'élèves supplémentaires.

Il faut cependant savoir que les élus chargés de la carte scolaire souhaiteraient un découpage qui soit en accord avec le territoire des communautés de communes dont dépendent les villages. Il se pourrait dans ce cas qu'un changement de carte scolaire nous oriente sur Les Andelys.

Le Conseil Municipal appuie les parents d'élèves et souhaite également un changement de carte scolaire qui soit géographiquement plus cohérent.

**■ Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E.)**

**□ Éclairage public – 2<sup>ème</sup> tranche Grande Rue**

M. PLANUT, nouvel interlocuteur de ce syndicat pour notre commune propose la 2<sup>ème</sup> tranche de rénovation de l'éclairage public pour la Grande Rue. Le montant prévisionnel des travaux est de 7.000 € TTC.

Le montant de la part communale est estimé à 40 % du coût H.T. des travaux, soit 3.341,14 € HT.

**□ Éclairage public – complément**

Il s'agit de la mise en place de nouveaux points lumineux rue Maillot, et du remplacement de divers points lumineux vétustes. Le montant des travaux est estimé à 5.000 € TTC et la part communale, également de 40 % du coût H.T., à 1.672,24 € HT. Dans le financement de ces opérations, l'avance de la TVA est

**Sécurité sociale des étudiants :  
Qui doit s'inscrire ?**

Profession du parent dont l'enfant dépend en termes de Sécurité Sociale	Âge de l'étudiant entre le 1 <sup>er</sup> octobre 2004 et le 30 septembre 2005		
	Entre 16 et 19 ans (né entre le 1.10.1985 et le 30.9.1989)	Entre 20 et 28 ans (né entre le 1.10.1976 et le 30.9.1985)	Plus de 28 ans (né avant le 30.9.1976)
<b>•Salariés et assimilés</b> (agriculture, Éducation nationale, professions libérales médicales conventionnées)	Sécurité sociale étudiante GRATUITE	Sécurité sociale étudiante PAYANTE	n'est plus affiliable au régime étudiant de Sécurité sociale mais peut bénéficier d'un maintien de droits sous certaines conditions. Se renseigner au près du centre de Sécurité sociale
<b>•Travailleurs-non salariés</b> (artisans commerçants, professions libérales non médicales)	Sécurité sociale des parents (pas d'affiliation à la Sécurité sociale étudiante)	Sécurité sociale étudiante PAYANTE	
<b>•Régimes dérogatoires</b> (EDF-GDF, militaires, mines, clercs et employés de notaire, chambre de commerce de Paris)	Sécurité sociale des parents	Sécurité sociale étudiante PAYANTE	
<b>•Régimes dérogatoires</b> (port autonome de Bordeaux, marine marchande, Banque de France...)	Sécurité sociale des parents	Sécurité sociale étudiante (à partir de 21 ans) PAYANTE	
<b>•Agents de la SNCF</b>	Sécurité sociale des parents		

## Compte-rendu de Conseil Municipal

## • en date du 10 février 2005 - suite

supportée par le syndicat qui en percevra directement le remboursement.

Le Conseil Municipal accepte de programmer ces améliorations au réseau d'éclairage public. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2005.

**□ Renforcement de réseau – Poste N°.11  
(rue du Port / rue de la Mi-Voie)**

Le montant des travaux est estimé à 18.000 €TTC.

La quote-part incombant à notre commune est :

1°/ suivant option n° 1 :

Financement au comptant,

soit 15.050,17 €HT x 20 % = 3.010,03 €

2°/ suivant option n° 2 :

Financement en 15 annuités,

soit 15.050,17 €HT x 30 % = 4.515,05 €

**□ Renforcement de réseau – Poste N°. 1 (rue de Falaise)**

Le montant des travaux est estimé à 15.000 €TTC.

La quote-part incombant à notre commune est :

1°/ suivant option n° 1 :

Financement au comptant,

soit 12.541,81 €HT x 20 % = 2.508,36 €

2°/ suivant option n° 2 :

Financement en 15 annuités,

soit 12.541,81 €HT X 30 % = 3.762,54 €

Le Conseil Municipal décide de procéder à ces travaux de renforcement dès cette année, et retient pour ces deux opérations l'option n° 2, c'est à dire un financement sur 15 ans.

**■ Indemnités de logement instituteur**

Une circulaire reçue fin décembre indique le montant du complément communal du au titre de l'année 2004 aux instituteurs non logés, soit 250,40 €

Le Conseil Municipal en prend note, et décide que ce complément communal sera versé aux instituteurs concernés prochainement.

**■ SOCOTEC : Avenant au contrat  
de vérification des installations (Église)**

Un contrat a été initialement conclu avec SOCOTEC pour la vérification des installations électriques du groupe scolaire et de la maison de village. Une vérification est également obligatoire à l'église.

Cette société nous propose un avenant pour cette dernière prestation moyennant un coût de 143,52 €TTC.

Le Conseil Municipal en donne son accord et charge Mme ALQUIER de signer l'avenant avec SOCOTEC.

**■ Vérification des poteaux incendie**

Cette vérification obligatoire doit être réalisée annuellement, et incombe maintenant aux communes. Des demandes de devis ont été envoyées à la Compagnie Générale des Eaux, sans réponse à ce jour. Mme ALQUIER après avoir eu un interlocuteur au téléphone, attend la proposition de vérification des hydrants.

Dans un même temps, un courrier des Services Départementaux d'Incendie et de Secours est arrivé en mairie, courrier pour lequel nous attendons des précisions complémentaires, puisqu'il

semblerait que le S.D.I.S. procédera à nouveau aux vérifications des bornes à incendie, mais tous les trois ans. Dans ce cas faut-il que les communes prévoient des vérifications intermédiaires ?

Face à toutes ces imprécisions le Conseil Municipal charge Mme ALQUIER de négocier un contrat de vérification des hydrants par la commune, si cela est nécessaire, et lui laisse le soin de retenir la société la mieux disante pour signer un contrat d'entretien.

**■ Anti-Virus informatique**

Il a fallu renouveler l'abonnement des mises à jour du logiciel anti-virus utilisé sur les ordinateurs de la mairie. Celui-ci a été effectué sur Internet, et a été payé au moyen d'une carte bleue.

Le montant de cet abonnement s'élève à 42,29 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord pour que cette prestation soit remboursée à M. LORDI qui en a effectué le paiement.

**■ CCAE : Rapport d'activités 2003**

Ce rapport présente essentiellement les modalités de fonctionnement de la CCAE, puisque cette collectivité territoriale a été créée fin 2002. Il définit la liste des compétences exercées, ainsi que celle des différentes commissions.

**Les activités principales en 2003 ont été :**

- La mise en place du transport scolaire, y compris celle en régie pour les regroupements pédagogiques
- La restructuration des services d'aide à domicile
- Le développement économique : création d'une boulangerie à Hennezis
- La gestion des assainissements (autonome ou collectif). Cinq communes n'ayant pas encore de schéma d'assainissement, une étude groupée a été commandée.
- La gestion des eaux pluviales : des études de bassin versant sont en cours.
- La voirie : Mme ALQUIER indique au passage que le curage des regards d'eaux pluviales qui était à charge des communes sera maintenant réalisé par ce service, en raison des équipements qui viennent d'être achetés.
- La politique du logement social.

Ce rapport est à la disposition, en mairie, de toute personne désireuse de le consulter.

**■ QUESTIONS DIVERSES**

**Demande d'insertion par l'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort, pour faire connaître sa position quant au projet du futur pont.**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le contenu du communiqué à insérer dans le bulletin municipal, décide de ne pas le diffuser dans le Journal de Port-Mort. En effet, c'est un article d'opinion qui porte à polémique ; ce qui n'est pas ni l'objet, ni la raison d'être de ce journal qui se veut un relais d'informations.

En ce qui concerne ce futur pont, celui-ci est à l'étude, et l'emplacement n'a pas encore été arrêté.

Il est évident que le Conseil Municipal restera vigilant quant à l'impact que celui-ci pourrait produire sur notre commune.

## Glossaire Internet

**ADSL** (Asynchrone Digital Subscriber Line) : La technologie DSL consiste à réutiliser la paire de cuivre du réseau téléphonique commuté (RTC) qui aboutit chez les abonnés moyennant l'installation de nouveaux équipements dans le répartiteur de l'opérateur et chez l'abonné. L'ADSL est une technologie dite asymétrique car la vitesse de réception des données est plus importante que la vitesse d'émission. Mais d'autres technologies DSL offrent des débits à la fois plus importants et symétriques.

**ASP** (Application Service Provider) : Location d'applications installées sur un serveur distant.

**B2i** : Brevet informatique et Internet, marque déposée par le ministère de l'Éducation Nationale. L'objectif de ce brevet est d'attester le niveau acquis par les élèves dans la maîtrise des outils multimédias et de l'Internet. Il comporte actuellement : un niveau 1 intégré aux programmes de l'école primaire depuis la rentrée 2002, un niveau 2 qui concerne les élèves de collège et de la classe de seconde.

**BLR (Boucle Locale Radio)** : Elle utilise les technologies de transmission hertziennes pour le raccordement du site de l'abonné final au réseau de l'opérateur de télécommunications. On distingue deux types de boucle locale radio : Le point-à-point établit une transmission hertzienne entre deux points, à l'instar des liaisons louées pour le filaire. Le point-multipoints établit une transmission hertzienne à partir d'un point vers plusieurs points.

**Bluetooth** : Petit réseau local radio (2,4 GHz) à courte distance qui permet d'éliminer les câbles reliant les différents équipements informatiques ou électroniques entre eux.

**Chat** : Bavardage en ligne sur Internet en temps réel entre deux ou plusieurs utilisateurs au moyen d'un logiciel de messagerie instantanée.

**Co-marquage** : Le principe du co-marquage consiste à intégrer sur un site Internet local des données produites et mises à jour sur un autre site, qu'il soit local ou national. Ces données ne sont pas rapatriées sur le serveur du site co-marqué mais extraites du serveur de l'entité qui assure le service de co-marquage. Deux services de co-marquage existent : [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr) (données nationales) et [www.servicepubliclocal.net](http://www.servicepubliclocal.net) (données locales) proposés respectivement par la Documentation Française et la Caisse des dépôts et consignations.

**Dégroupage** : Cela consiste à permettre à un opérateur alternatif de louer à France Télécom la ligne téléphonique de l'abonné. Le dégroupage partiel lui permet seulement d'offrir de l'ADSL et son client est obligé de conserver son abonnement de téléphonie fixe à France Télécom. En revanche, le dégroupage total offre à l'opérateur la possibilité de délivrer à son client des services de téléphonie et d'ADSL ainsi que l'abonnement téléphonique. Voir le site très complet de l'ART pour plus d'informations, [www.art-telecom.fr](http://www.art-telecom.fr).

**Domotique** : Gestion de l'habitat par l'intermédiaire d'un ordinateur (chauffage, éclairage, sécurité...).

**DSLAM** (Digital Subscriber Line Access Multiplexer) : Situé sur le réseau de l'opérateur local, au niveau du répartiteur, il fait partie des équipements utilisés pour transformer une ligne téléphonique classique en ligne ADSL. La fonction du DSLAM est de regrouper plusieurs lignes ADSL sur un seul support, qui achemine les données en provenance et à destination de ces lignes.

**E-mail** : Courrier électronique. Désigne l'envoi de messages d'un ordinateur à un autre à l'intérieur d'un réseau local ou d'un réseau étendu. Ex : alexandre.dupont@masociete.fr.

**ENS** (Espaces Numériques des Savoires) : Portail d'accès à des ressources pédagogiques mis en place par le ministère de l'Éducation Nationale.

**ENT** (Environnements Numériques de Travail) : Initiés par le ministère de l'Éducation Nationale, ils sont constitués d'un ensemble homogène de services numériques : travail collaboratif, vie scolaire et étudiante, mise à disposition et gestion de ressources numériques, bureau virtuel... Chaque utilisateur (élève, étudiant, enseignant, enseignant-chercheur, parent, personnel administratif et technique) bénéficiera d'un accès unifié et sécurisé à ces services.

**Ethernet** : Norme définissant la transmission de données sur un câble. La première version utilisait un câble coaxial avec un débit de transmission de 10 Mb/s, les évolutions ultérieures ont permis une utilisation de câbles à paires torsadées et d'augmenter les débits.

**Extranet** : Réseau de télécommunication constitué d'un intranet étendu pour permettre la communication avec certains organismes extérieurs, par exemple des clients, des fournisseurs, des partenaires divers. Partie d'un intranet accessible à l'extérieur de l'entreprise à des personnes précises (login et mot de passe pour des clients par exemple) sur Internet.

**FAI et ISP** : Fournisseur d'Accès à Internet (Internet Service Provider).

**Faisceaux hertziens** : Ils sont utilisés actuellement pour raccorder des points dont la distance varie de quelques centaines de mètres à quelques dizaines de kilomètres. Par exemple un immeuble collectif à un point

d'accès du réseau d'un opérateur, ou deux immeubles entre eux. A noter que les technologies FH sont également beaucoup utilisées dans le cadre du déploiement des réseaux de téléphonie mobile.

**Fibres noires ou fibres nues** : Infra-structure de télécommunications dite passive car le réseau ne peut être actif que si la fibre optique est "éclairée" ce qui suppose que des équipements télécoms divers (routeurs, mul-tiplexeurs...) soient installés sur le réseau.

**Fibre optique** : Les débits offerts sont quasi-illimités mais le coût de son déploiement dû aux travaux de génie civil pour l'enterrement des lignes la cantonne essentiellement aux réseaux longue distance et boucles de collecte. Elle peut toutefois être déployée comme boucle locale dans les grands quartiers d'affaires et zones d'activité.

**Géolocalisation** : Procédé basé sur les satellites GPS (Global Positioning System) et les réseaux GSM qui permettent de localiser géographiquement, par exemple, une flotte de véhicules poids lourds ou l'utilisateur d'un téléphone mobile... Mais ce terme est également utilisé en cas de localisation d'un internaute grâce à son adresse IP (Internet Protocol). On peut ainsi connaître son pays, sa région et sa ville de connexion.

**Gigabit Ethernet** : technologie de transfert rapide Ethernet à 1.000 Mb/s. Voir **Ethernet**.

**CPL** (Courants Porteurs en Ligne) : Cette technologie utilise le réseau électrique existant et permet d'accéder à Internet depuis n'importe quelle prise électrique. Elle a été essentiellement déployée en mode "indoor" c'est-à-dire comme réseau local à l'intérieur d'un bâtiment. L'avantage est d'éviter des travaux de câblage. Le CPL peut également être utilisé en mode "outdoor" en empruntant les réseaux de distribution de la boucle locale électrique, réseaux qui appartiennent aux collectivités.

**GPS** (Global Positioning System) : Système de positionnement par satellite fonctionnant partout dans le monde.

**GPRS** (Global Packet Radio Service) : Norme intermédiaire entre le GSM et l'UMTS.

**Grid** (grille) : Les technologies Grid permettent d'utiliser les ressources inexploitées des systèmes informatiques via Internet. Basé sur le fait que nous n'utilisons qu'une toute petite part de la puissance de nos PC, le grid consiste à donner accès, aux chercheurs par exemple, à cette puissance non utilisée. On peut classer l'usage des grilles en trois catégories: les grilles d'information, qui permettent un plus grand partage des informations, les grilles de stockage, pour multiplier les capacités de stockage et les grilles de calcul, pour multiplier les "flops" (unité de mesure de la puissance des ordinateurs).

**GSM** (Global System for Mobile communications) : Norme adoptée par tous les pays européens pour la communication du téléphone mobile.

**Hotspots** : Les opérateurs se sont emparés de la technologie Wi-Fi pour desservir des zones à forte concentration d'utilisateurs (gares, aéroports, hôtels, trains...) baptisés "hot spots". Ces lieux proposent aux utilisateurs un accès "nomade" à Internet, à partir d'une borne Wi-Fi, généralement sur abonnement.

**ICQ** (Abréviation de "I Seek You" = Je te cherche) : Système de messagerie instantanée qui permet de dialoguer en direct avec ses connaissances, d'échanger des fichiers etc.

**Intranet** : Réseau interne à une organisation (entreprise, collectivité locale, chambre de commerce) utilisant les mêmes standards et protocoles de communication qu'Internet. Son accès est limité aux seules personnes autorisées. Bien que connecté la plupart du temps à Internet, c'est un réseau fermé et sécurisé grâce à l'utilisation d'un pare-feu.

**LAN** (Local Area Network) : Réseau dont l'étendue est limitée à quelques kilomètres.

**Liaisons louées** : Il ne s'agit pas d'une technologie en tant que tel mais plutôt d'une prestation de services que les entreprises achètent. France Télécom a une obligation de desservir tout le territoire en liaisons louées (obligations de service universel). Les prix sont le plus souvent prohibitifs. La technologie la plus souvent utilisée est le HDSL, mais une liaison louée peut également se faire sur du Numéris.

**Logiciels libres** : Le logiciel libre est libre de droits et peut être distribué avec son code source. Il donne lieu à la délivrance d'une licence dite "Open Source" et peut être, dans certaines conditions, commercialisé. Les logiciels gratuits ("freeware") ne sont pas nécessairement des logiciels libres.

**MAN** (Metropolitan Area Network) : Réseau déployé dans les agglomérations dont l'étendue est de quelques dizaines de kilomètres.

**Mégabits/seconde** : Il s'agit d'une unité de mesure du débit basée sur le nombre d'informations délivrées en une seconde. Un bit (contraction de "binary digit") est l'unité binaire de quantité d'information qui peut représenter deux valeurs distinctes : 0 ou 1. Les informations sous forme numérique ne sont que des suites de 0 et de 1. Un mégabits/s (Mb/s) = 1 million de bits par seconde. Un Gigabits/s (Gb/s) = un milliard de bits par seconde. Un champ de 8 bits constitue ce qu'on appelle 1 byte ou 1 octet.

Glossaire Internet - suite

**MMDS** (Microwave Multipoint Distribution System) : Méthode de transport de signaux par voie hertzienne, conçue pour desservir une petite zone géographique.

**Modem** (Modulateur-démodulateur) : Appareil qui traduit les données numériques d'un ordinateur en signaux analogiques et inversement. Toute connexion Internet nécessite l'existence d'un modem.

**MSN** (Microsoft Network) : Le service de messagerie de Microsoft. Il s'appuie sur *Hotmail* pour la gestion des e-mails, et *MSN Messenger* pour la messagerie instantanée.

**Peer-to-peer** ou **P2P** ("pair-à-pair") : Réseau qui peut relier des millions d'ordinateurs qui sont à la fois "clients" et "serveurs". L'internaute ne télécharge plus ses fichiers sur le serveur d'un site Web, mais directement à partir d'un espace partagé, sur les disques durs des membres du réseau. Le partage peut concerner des fichiers (son, image, données, logiciels) ou de la puissance de calcul.

**Portail** : Une page d'entrée d'un site Web offrant le maximum de liens vers les différentes parties de ce site ou d'autres sites. Ils deviennent ainsi des références dans leur domaine, vers un public donné ou un territoire géographique. C'est ainsi que *www.service-public.fr* est devenu le portail de l'administration française.

**Réseau câblé** : En France, le câble a été essentiellement déployé dans les grandes agglomérations. Conçu avant tout pour distribuer de la télévision, ce réseau est désavantagé pour acheminer les émissions de données des utilisateurs. Toutefois, la rénovation des réseaux a permis au câble d'être un concurrent direct de l'ADSL dans les zones urbaines pour ce qui concerne avant tout le marché grand public.

**Réseaux de collecte** : Reliés aux réseaux longue distance, ils ont pour rôle de collecter le trafic local pour l'acheminer au niveau national et international. On peut distinguer deux types de réseaux de collecte : Les réseaux de collecte intermédiaire, qualifiés de réseaux départementaux, et les réseaux de collecte régionale chargés d'acheminer ces flux départementaux vers les réseaux longue distance.

**Réseaux de desserte** : Également appelés **boucles locales**, ils permettent l'accès à l'abonné. Ils assurent l'interconnexion entre le domicile de l'utilisateur final et les réseaux de collecte

**Réseaux longue distance** : Nationaux et internationaux, ils sont créés et gérés par des opérateurs privés. Ces réseaux de grande capacité sont interconnectés entre eux et maillent l'ensemble du monde grâce notamment à des câbles sous-marins. Au niveau national, ils relient les agglomérations les plus importantes entre elles.

**Signature électronique** : Technique consistant à chiffrer l'empreinte d'un document électronique à partir d'une clé privée détenue par le signataire puis, à la déchiffrer à l'arrivée avec une clé publique fournie par l'émetteur. Le déchiffrement authentifie l'identité du signataire et le document. Reconnue sur le plan juridique depuis 2000, la signature électronique est beaucoup plus fiable qu'une signature manuscrite.

**SMS** (Short Message System) : Ce service de téléphonie mobile permet d'envoyer et recevoir sur son portable de courts messages de textes comprenant au maximum 160 caractères. En 2003, près de 8,5 milliards de SMS ont été émis en France. Soit une hausse de 477 % par rapport à l'année 2000.

**RNIS** (Réseau Numérique à Intégration de Services) : Lignes de télécommunications numériques à deux canaux proposant des débits supérieurs à une connexion classique RTC (64 Kb/s contre 56 Kb/s.).

**RSS** (Really Simple Syndication) : Moyen pour extraire d'un site Web des contenus régulièrement mis à jour. La première utilisation consiste pour un utilisateur final à se servir de RSS pour se tenir informé. Pour un webmaster, RSS peut également être utilisé pour syndiquer du contenu, c'est-à-dire publier sur son propre site du contenu émanant d'un autre site.

**RTE** (Réseau de Transport d'Électricité) : Il propose aux constructeurs de réseaux télécoms d'enrouler la fibre autour des câbles à haute tension afin de minimiser les coûts de déploiement des infrastructures.

**RTC** (Réseau Téléphonique Commuté) : Le réseau traditionnel de téléphonie fixe.

**Satellite** : Présentée comme prometteuse pour les territoires à faible densité, la solution de l'accès à Internet par satellite est jugée encore trop chère. L'abonnement mensuel oscille entre 150 et 500 € suivant les débits. D'où l'intérêt de mutualiser cette connexion avec des solutions de type Wi-Fi. La connexion satellitaire peut être monodirectionnelle (voie retour par le réseau filaire) ou bi-directionnelle.

**SDSL** (Synchrone Digital Subscriber Line) : Voir **ADSL**.

**UMTS** (Universal Mobile Telecommunications System) : Téléphonie mobile de 3<sup>e</sup> génération déjà proposée dans une trentaine d'agglomérations en France. Cette norme permet le développement de nouveaux services multimédia à haut débit et de nouveaux usages, notamment de transmission de vidéo, d'images et de sons.

**Voix sur IP** : La téléphonie sur "Internet Protocol" (VOIP) consiste à utiliser le réseau Internet pour transmettre la voix. Cette évolution va bouleverser le modèle économique de la téléphonie fixe conçu sur la base du réseau commuté. La VOIP pourrait conduire à la disparition de la tarification à la distance et à la durée.

**Web** (la "toile") : Abréviation de World Wide Web (WWW, ou W3), le réseau Internet mondial.

**Webcam** : Caméra fournissant des images en direct à un site Web, on parle aussi de "livecam" ou de "netcam". La webcam peut également être utilisée entre deux utilisateurs.

**Weblog** : Carnets, journaux personnels en ligne qui permettent à un internaute, anonyme ou célèbre, de publier au jour le jour sur le Net ses réflexions.

**WebTV** : Chaîne de télévision émettant ses programmes sur Internet.

**Wi-Fi** (Wireless Fidelity) : Cette technologie permet de créer des réseaux locaux sans fil à haut débit pour la desserte interne de bâtiments (par exemple couplée avec un accès ADSL), mais peut également être utilisée en environnement ouvert comme moyen de desserte locale, avec une portée de plusieurs centaines de mètres.

**WiMAX** : Cette technologie a de nombreux points communs avec la BLR (Boucle Locale Radio) dont elle pourrait prendre le relais dans la bande licenciée des 3,5 Ghz. Le débit délivré par une station WiMAX est de l'ordre de 70 Mb/s dans un rayon de 30 km environ autour de la station de base. Le débit distribué à chaque utilisateur dépend de l'architecture du réseau WiMAX, de la densité de stations et de la densité de clients.

**xDSL** (Voir également **ADSL**) : Les futures évolutions de la technologie xDSL laissent entrevoir une forte montée en puissance des débits sur des distances plus courtes entre le NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) de l'opérateur et l'abonné final (DSL2+, VDSL...). Les tests en laboratoire laissent imaginer des débits jusqu'à 52 Mb/s en voie descendante (8 Mb/s en voie montante) sur une distance de 1.500 m entre le NRA et l'abonné final.

**Zones dégroupées** (Voir **Dégroupage**). Zones géographiques bénéficiant du dégroupage partiel ou total.

Solutions

Jeux

N° 31

Mots croisés n° 31

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	P	R	O	U	E	S	S	E	S
II	R	O	T		N	O	I	R	E
III	A	M	A	L	F	I		A	G
IV	T	A	L	E	E		A	I	R
V	I	N	G	E	R	A	B	L	E
VI	C	E	I			N	I	L	
VII	A		E	S	T	I	M	E	E
VIII	N	I		P	O	S	E	E	S
IX	T		P	A	R	E	S	S	E

Mots fléchés n° 7

	E	D	E	T	A	I	R													
	E	X	C	E	P	T	I	O	N	N	E	L	L	E	S					
		C	O	C	H	O	N	N	A	I	L	L	E		A					
		F	E	T	E		C	O	I		S		U	S	U	S				
			N	I	N	A	S		T	R	E	S	S	E	S					
		E	T	E	T	E			F	R	A	T	R	I	E		B			
			R		R	G			O	U	I	T		O		B	E			
			M	I	S	A		T	R	A	D	E	U	N	I	O	N			
				C	A	L	O	T		N	E		E	N	N	U	I			
			P	I	L	I		C	O	T	U	T	R	I	C	E				
				T	E	S	T		V	E	R	S		S		E	S			
				T	E	T	A		B	A	S	S	I	S	T	E		T		
				S	E	T	S						G	A	E	L	L	E		
				O	S	I	T	A	R	S				A	L		F	I	L	
				R	U		O	U	I	E	S			N	E		E	T	E	
					T	A	N	C	E	S				R	E	M	I	S	E	S

## Les mots fléchés d'Alain Clerfeuille

ADSL	(S)ARRÊTAS	BRADYPE	SOLAIRE	EFFRAC-TIONS	MESSAGE DE GABRIEL			DANS LES POUMONS
TUYAU	BLANCHES	MYTHIQUE	RÉFLÉCHI	POSSESSIF				DANS LES CONTES
							ÉGOUTTOIR	
							CHARGES	
NIVEAU MINIMUM			A COURS EN AFRIQUE	ARGON		BLASE		
				DEHORS !		SOUTIEN		
			BORDÉES		MANQUE			
					AMATEUR DE LENTILLES			
SERVICES SECRETS			ANCIENNE SUBSTANCE				CINÉASTE CAUSTIQUE	
À ÉLEVER			FABRICANT ÉLECTRIQUE				CONDITION	
		APPARI-TIONS						AVEC UN PEU DE CHANCE, CRAPULEU-SES !
		NIELS-BOHRUM						
ANCIEN PARLEMENT						MÈRE IDÉALE		
SERRAGE								
				GRUPE D'ÉTATS		365 JOURS	LAIT TURC	MOQUÉ
				BERNÉS				
FER		NOCTURNE QUI FAIT PEUR !	EN FRANCE		BOUC PERVERS !			
DANS LES ÉGLISES			ORGANE ÉLÉPHANTIN					
	SOLIDE					BÉTA		
	PEUT VIVRE					HYDRO-CARBURE		
		ELECTRON-VOLT			DANS LES GALETTES	EAU DES PYRÉNÉES		PAS GRAND CHOSE
		NATURELS			ÉRODER	ALLÉGEAS		
			ORGANE SOLIDE					
			SECTEUR RÉSERVÉ		SEL TOXIQUE			
				ÉQUILIBRE			METS DÉLICAT	
							PRONOM	
COURONNAI					ROULEMENT			BLESSE PARFOIS
CRIER								
ÉMETTRE				RELATIF À UN FILTRE			NICKEL	
EFFORT								
			TERRAIN					LENTEURS

Problème N° 8

### Mots croisés

Notre verbicruciste communal étant souffrant, vous retrouverez le mots croisés dans le N°.33, édition de juillet.

### Collecte Encombrants Jeudi 28 avril 2005 Objets exclus



Renseignements :  
02 32 54 47 64

#### Sont exclus en raison de leur dimension, de leurs poids ou de l'impossibilité de les charger :

- ▶ Les objets trop volumineux (taille maximum de 2m x 2 m),
- ▶ Les objets trop lourds : ils doivent pouvoir être soulevés par deux personnes, donc ne pas dépasser 80 à 100 kg,
- ▶ De façon générale, les déchets dont le chargement, le transport ou la destruction constitue un danger pour le personnel, la population, l'environnement ou le matériel,
- ▶ Les carcasses ou les épaves de voitures et de motos, ou les pièces importantes (moteur, boîte de vitesse, etc.).

#### Sont exclus catégoriquement :

- ▶ Les ordures ménagères, les déchets industriels et commerciaux, les pneumatiques,
- ▶ Les déchets recyclables (notamment les cartons propres...),
- ▶ Les déchets toxiques, liquides, infectieux, radioactifs, explosifs, etc.,
- ▶ Les gravats, les matériaux de construction,
- ▶ Les déchets de jardinage, les coupes d'arbres et d'arbustes.

## À votre service...

### ■ Apicultrice

Marie GARNIER • 27, Rue de la Roque  
tél. : 02 32 53 47 10

### ■ Boucherie-Charcuterie

Michel & Évelyne LUCET • 118, Grande Rue  
tél. : 02 32 52 60 50

du Mardi au Samedi : 7h30-20h00,  
Dimanche : 8h00-13h00.

### ■ Boulangerie-Pâtisserie

Annick & Bruno HORATH • 77, Grande Rue  
tél. : 02 32 52 60 63

du Mardi au Dimanche : 7h15-19h30.  
Ouvert les jours fériés (lundis compris).

### ■ Café-Bar-Tabac-Presses-Point POSTE • *Café de la Mairie*

Christine & Jean-Yves LE BIGOT • 104, Grande Rue  
tél. : 02 32 52 60 22

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi-Samedi : 7h00-20h00,  
Dimanche : 8h00-13h00.  
Fermé le Mardi.

Dépôt de pain le Lundi.

### ■ Coiffure à domicile

Murielle DI VALENTIN • 101, Grande Rue  
tél. : 02 32 52 07 78

### ■ Couture • *Au Fil du Quai*

Patricia FERNANDEZ • 9, Rue de Châteauneuf  
tél. : 02 32 52 64 06

du Lundi au Vendredi : 9h00-19h00 sur rendez-vous.

### ■ Équitation

#### Centre Équestre - Poney-Club du Tsar

Sandra • Rue de la Roque  
mob. : 06 79 57 42 86

#### Haras SeaBird

Hervé GODIGNON • Ferme du Mesnil  
tél. : 02 32 52 21 10  
e-mail : herve.godignon@libertysurf.fr  
site Internet : www.godignon.com

### ■ Électricité générale

Franck PLAQUET • 25, Rue de la Mi-Voie  
tél./fax. : 02 32 52 22 98 • mob. : 06 83 12 32 92

### ■ Ferronnerie

Jonathan LEMAIRE • 29, Rue de la Roque  
mob. : 06 14 56 48 12

### ■ Graphisme & Développements Internet • *Alapaho.com*

Alain CLERFEUILLE • 9, Rue de Châteauneuf  
tél. : 02 32 52 64 25  
e-mail : aclerfeuille@alapaho.com  
site Internet : www.alapaho.com

### ■ Immobilier • *Courtier CAFPI*

Rodolphe DELAMOTTE  
tél. : 02 32 76 76 32 • mob. : 06 08 47 57 51

### ■ Industrie agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande Rue  
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60

e-mail : allangum@allandetrobert.fr  
site Internet : www.allandetrobert.fr

### ■ Infirmière D.E.

Dominique BROHAN • Grande Rue  
tél. : 02 32 52 58 72

### ■ Maçonnerie – Couverture

Patrick PIORKOWSKY • 6, Rue Haguerite  
tél. : 02 32 52 61 34 • mob. : 06 08 26 95 71

R.C.T.B. • 98, Grande Rue

tél. : 02 32 52 69 55

### ■ Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, Rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 61 57

### ■ Peinture - Pose de parquets flottants

Daniel CIEUX • 79, Grande Rue  
tél. : 02 32 52 62 15

### ■ Pension – Éducation canine • *Élevage des Chevaloupsgreg*

Véronique VALY • Route de Vernon  
tél. : 02 32 52 60 70 • mob. : 06 08 17 57 16

e-mail : info@chevaloupsgreg.com

site Internet : www.chevaloupsgreg.com

### ■ Plombier – Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande Rue  
tél. : 02 32 52 63 30

### ■ Restaurant • *Auberge des Pêcheurs*

Michel & Marie-Claire POEZZEVARA • 122, Grande Rue  
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27

Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

### ■ Secrétariat à domicile • *AssistaDom*

Evelyne DERLON • 21, Rue des Loges  
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24

e-mail : ederlon@assistadom.com

site Internet : www.assistadom.com

### ■ Terrassement

T.P.V.S. - Terrassement Pitou Vallée de Seine  
Fabrice PITOU • 3, Rue de Seine

tél. : 02 32 52 60 57 • mob. : 06 21 54 29 11

### ■ Transports routiers

Joël TROADEC • 15, Rue Bourgoult

tél. : 02 32 77 44 34 • mob. : 06 08 51 36 15

### ■ Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux

CHAPELLE – SOTRAGECI • 69, Grande Rue

### ① UTILES

#### Gendarmerie

17

#### Pompiers

18

#### SOS Médecin

02 32 33 32 32

#### Samu

15

#### Hôpital (Vernon)

02 32 71 66 00

#### Drogues Alcool Tabac Info Service

0800 23 13 13 (appel gratuit à partir d'un poste fixe)

#### SOS Essaim d'abeilles (Marie GARNIER)

02 32 53 47 10

### ■ Mairie

87, Grande Rue  
tél. : 02 32 52 61 46  
fax : 02 32 52 54 72  
mail : mairie@port-mort.com

#### Horaires d'ouverture

Lundi : 08h30-12h30  
Mercredi : 09h00-12h00  
Jeudi : 15h00-20h00  
Samedi : 09h00-12h00

### ■ C.C.A.E.

2, Rue Flavigny  
27700 LES ANDELYS  
tél. : 02 32 71 25 20  
fax : 02 32 51 43 57  
mail : contact@cc-andelys.fr  
Internet : www.cc-andelys.fr

#### Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi :  
9h00-12h00 • 14h00-17h00

## Le Journal de Port-Mort

Périodique communal trimestriel édité et imprimé par la Commission Communication du Conseil Municipal de Port-Mort (27 Eure)

Vice-président **Commission Communication**: Charles PORRONE • **Directeur de Publication**: Guillemette ALQUIER

**Directeur de Rédaction**: Christian LORDI • **Maquette**: Alain CLERFEUILLE

Dépôt légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 2005 • **Site Internet**: http://www.port-mort.com • **E-mail**: contact@port-mort.com